CONDITIONS DE L'ABEILLE.

... DIX PIASTRES ... mois d'avance. On ne s'abonne ... d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera ... qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans ... payer régulièrement. L'abonnement ... exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera ... à moins que les arrérages ne soient payés, et à ... qu'il ... suspendre son abonnement ... son intention par écrit, à ... avant l'expiration de ...

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS ... dans une seule langue. Le prix est ... UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion ... cinquante cents pour ... insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le beau steamer HOME, R..., ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,

14 avril. 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Sturdevant, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment. S'adresser à bord, en face la ... ou à

9 av HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR BOSTON—Le beau brick—... MALAGA, capt. Sawyer, pouvant recevoir ... balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ... ou à R. GRONING & Co. 15 avril.

POUR NEW-YORK.—Le brick A1 ... doublé et chevillé en cuivre POTAMAC, capitaine Hitchcock, partira ... pouvant recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à

6 av R GRONING & Co.

POUR BOSTON.—Le navire A1 ... doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, capt. Morse, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau no 59 ou à

6 av HARRISON, BROWN & Co. 47 Bienville

Pour les Ports d'Europe.

Pour Gibraltar et Malaga.—Le navire espagnol CONSTANCIA, capt. Toto..., partira pour les ports ci-dessus à la fin du présent mois. Pour passage seulement s'adresser à A. ... MIRANDA & Co. rue St. Louis, no. 85. 15 av

Pour les ports du Mexique.

POUR LA BAIE DE GALVESTON OU TEXAS.—La goëlette fine voilière AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face la rue Jefferson, ou à WILLIAM BRYAN,

5 avril no. 36, Vieille Levée.

POUR TABASCO.—Le brick fin voilier EVELINA, capitaine J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

5 avril A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

A FRETER.—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mars—... R. & J. CURRELL.

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick laberkeit FLORA, capitaine Bereta, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord en face du poteau 50, ou à LATASTE & BFULATOUR,

24 fev rue Royale, no. 1.

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodrich, maintenant de l'autre bord du fleuve, en bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES

5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER.—Le beau brick Fortune, fin voilier, du port de 130 tonneaux, actuellement près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en mer immédiatement. S'adresser à

22 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

A FRETER (pour un des ports du Sud)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Conn, de 130 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 459 barils. parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à

6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Elisa Baldwin, située à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à

13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-ouest des rues Julia et des Magasins. L'ameublement, qui est ... composé de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. On y a ... la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. La cour est briquetée, et contient un puits et une vaste citerne.

Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 16, rue Poydras, ou sur les lieux. 11 avril—

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.

100 actions de la Compagnie des Architectes. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 m A. RASCH, 75 Chartres.

EN dépôt ... du brick Choctaw, venant de Bordeaux, et à vendre par VIDAL & LONGIS, rue St. Louis, no. 55 vis-à-vis la nouvelle Bourse:

200 barriques vins de Bordeaux, Léoville, St Julien, ... Médoc,
50 do ... St. Julien,
80 barils ... Sauterne et Ste. Croix du Mont,
20 demi pipes eau de vie de Cognac,
600 caisses vins rouges assortis,
50 do ... en demi bouteilles,
100 do Haut Sauterne,
50 do ... en demi bouteilles,
26 barils vinaigre ...,
50 caisses fruits à l'eau de vie, assortis
25 do prunes do
20 do cerises do en grandes bouteilles
200 milliers de bouchons fins, en sacs de 1000
75 paniers d'huile superfine
5 malles saucissons de Lyon,
25 caisses cornichons superfin,
25 do absynthe suisse
25 do liqueurs assorties.

Les articles ci-dessus seront vendus à des prix modérés. 15 av—6

AVIS.—Le soussigné étant sur le point de quitter la Nouvelle Orléans, invite les personnes qui pourraient avoir quelques réclamations contre lui à les lui présenter immédiatement pour être payées, et celles qui lui doivent à venir régler et solder leurs comptes.

Aucune dette contractée au nom du soussigné ne sera reconnue légitime, à moins qu'elle ne l'ait été par le soussigné lui même ou son agent dûment autorisé.

11 av—10 SAMUEL MOORE.

TROUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des Hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 12 avril

ENLEVE par un dray, sous le no 15, sur la Levée entre 6 et 7 heures du soir, 11 caisses de champagne, dont 12 portent la marque F D B et les 2 autres M J & Co. Les bouteilles sont bouchées et recouvertes d'une feuille d'argent. Le no du dray peut être identifié par plusieurs personnes; le harnais étant très usé. Les personnes qui pourront donner quelques renseignemens aux soussignés et les aider à recouvrer les 14 paniers, recevront les remerciemens des propriétaires.

J LE BLANC & Co. rue Royale.

15 mars J. OGDEN & Co. rue Gravier.

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LITTLEFIELD.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi deuxième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield, les propriétés foncières, savoir:

1o. Un certain îlet ou portion de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné sous le numéro 73 au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse; ledit îlet borné par les rues Chesnut, Camp et First street et le faubourg Lafayette, mesurant cent quatrevingt deux pieds six pouces de face à la rue Chesnut, cent quatrevingt deux pieds six pouces sur la rue du Camp, trois cent dix neuf pieds six pouces de face à First street et trois cent dix neuf pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du faubourg Lafayette, toute mesure américaine, acquis par le défunt de Mathieu Morgan, par acte pardevant Félix Grima, notaire public, en date du 8 juin 1835.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets de la somme de treize cent trente trois piastres et un tiers, chaque, en date du 8 juin 1835, et payable dans un, deux, trois ans de leurs dates respectives, et la balance dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement: en cas que ces billets ne soient pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison à dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

2. Six lots de terre situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par le no. sept dans l'îlet no. quarante trois, au plan dudit faubourg dressé par Chs. F. Zimpel, en date du 24 février 1832, et annexé à un acte au greffe de Wm. Y. Lewis, notaire public, en date du 16 mars 1832; ledit lot de terre mesurant 30 pds quatre pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain no. six et de l'autre côté par le terrain no. huit, et dans le fonds par le no. onze, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, situé dans le même îlet que le terrain sus-décrit, mesurant d'après le plan ci-dessus, trente pieds quatre pouces de face à la rue des Nayades sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain no sept, et de l'autre par le terrain no. neuf, et dans le fonds par le no. onze, avec les améliorations.

Un autre terrain, même îlet, désigné sous le no. onze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine, sur cent vingt un pieds quatre pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. 12, et de l'autre par les lots nos. sept, huit, neuf et dix, et dans le fonds par le lot no. six, avec les améliorations.

Un autre terrain, même îlet, désigné sous le no. douze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt et un pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le no. onze, et de l'autre par le no. treize, et dans le fonds par le no. six, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, même îlet, désigné au susdit plan, sous le no. 13, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine, sur cent cinquante et un pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. douze, et de l'autre par le no. quinze, et dans le fonds par le terrain no. trente deux, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, même îlet, désigné au susdit plan sous le numéro quatorze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de cent cinquante et un pieds huit pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le numéro treize, et de l'autre par le numéro quinze, et dans le fonds par le lot numéro trente deux, avec les améliorations.

Ces six lots de terre ont été acquis par le défunt de Wm. Mackey, par acte au rapport de Wm. Y. Lewis, notaire public, et seront vendus ensemble.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets, en date du 13 avril 1835, de la somme de treize cents piastres chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans et la balance payable dans un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale; lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

Et immédiatement après la vente des terrains ci-décrits il sera offert en vente publique à l'encan, en vertu de l'ordre de cour susdit, pour compte de la succession du feu Isaac Littlefield et de Spencer Gloyd, ce dernier consentant à la vente du tout, les propriétés foncières, savoir:

1. Une portion de terre située derrière le faubourg Lafayette, désigné sous le numéro vingt-quatre au plan original, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, dressé par Joseph Pilié, voyer, le 6 février 182 , ladite portion de terre, ayant mesure française, trois cents pieds de face à la rue Jackson, et s'étendant en profondeur au faubourg Livaudais, sur la ligne duquel il mesure trois cents pieds neuf pouces, borné sur la ligne supérieure par le lot no. vingt et un, sur la ligne duquel il mesure trois cent cinquante deux pieds sept pouces et quatre lignes et demie, et sur la ligne inférieure par le lot no vingt cinq sur la ligne duquel il mesure trois cent trente et un pieds trois lignes, avec les améliorations. Cette portion de terre a été acquise par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd de Thomas Wells Beamis, par acte passé pardevant Carlisle Pollock, notaire public, le sept mai 1833.

2. Un autre îlet de terre situé au faubourg Lafayette, borné par les rues Jackson, Live Oak, Joséphine et Magasins, désigné sous le numéro vingt deux, au plan original dudit faubourg, et mesurant deux cent quatrevingt sept pieds sur les rues Jackson et Joséphine, et trois cents pieds de face aux rues Live Oak et Magasins, plus ou moins, lequel îlet acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Thomas C. Cash, par acte pardevant Wm. Christy, notaire public, en date du 22 juin 1835.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets en date du 18 juin 1835, pour la somme de quinze cents piastres, chaque, payables respectivement en 1836, 1837, et 1838, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

3. Un autre îlet situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désigné au plan dressé par Benjamin Buisson, voyer de ladite paroisse en date du cinq mars 1832, et déposé au greffe de G. R. Stringer, notaire public, sous le numéro cent quatorze, borné par les rues Washington, Sixth, Nayades et Apollon, mesurant trois cent pieds de face à la rue Washington, mesurant trois cents pieds de face à Sixth street, quatre cent quarante huit pieds de face sur chacune des rues Nayades et Apollon, mesure anglaise, avec les bâtisses, acquis par le défunt, conjointement avec Spencer Gloyd, de G. W. Campbell, par acte pardevant Wm. Boswell, notaire public, en date du 4 août 1835.

Conditions: l'acquéreur se chargera du payement de trois billets, en date du 1er Août 1835, pour la somme de trois mille trois cent trente trois piastres et un tiers, chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le payement.

4o. Cinq lots de terre situés au faubourg Livaudais, désignés au plan original du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer de dite Paroisse, et déposé au greffe de G. R. Stringer, notaire public, sous les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, dans l'îlet no. quarante et un, et aussi une portion des lots no. onze et no. quatorze, dans le même îlet, les lots no. un, deux, trois, quatre et cinq, mesurant, chaque, cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur cent vingt pieds de profondeur, le premier formant encoignure des rues Sixth et Laurel, et le dernier formant l'encoignure des rues Seventh et Laurel, et treize pieds, plus ou moins, de face à Sixth street du lot no. onze, et la même façade sur Seventh street, du lot no. quatorze, fesant un total de deux cents cinquante pieds de face à la rue Laurel, et cent trente trois pieds, plus ou moins, de face, aux rues Sixth et Seventh, acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Philip Harty, par acte pardevant William Boswell, notaire public, en date du 17 Juin 1835.

Conditions: $450 comptant, et l'acquéreur se chargera du payement de deux billets en date du 13 Juin 1835, pour la somme de huit cents piastres, chaque, et payable respectivement dans douze et dix huit mois, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Conditions: de la vente. les acquéreurs se chargeront du payement de tels billets qui vont échoir après la vente pour chaque portion des propriétés, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement: en cas que les billets ne soient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

29 mars Register des testaments.

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant W. Y. Lewis; notaire public aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de Michel Lacoste.—Vente par le régister des testamens.—Samedi, le 23ième jour du mois d'Avril 1836, à 4 P. M. au dernier domicile du feu Michel Lacoste situé à l'extrémité du chemin à coulisses du lac Ponchartrain, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, le contenu d'un cabaret et autres effets mobiliers appartenant à la succession du feu Michel Lacoste. Conditions de la vente, comptant. 18 avril W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test

SUCCESSION Bonifay, f. c. l.—Vente par le régister des testamens.—Lundi le seizième jour du mois de mai, 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Charlotte Bonifay, f. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, faisant face au bayou St. Jean, laquelle est une partie du lot numéro trois, mesurant quarante pieds, mesure française, sur ledit bayou par une profondeur, d'un côté, sur une ligne droite ouvrant de trois cent vingt quatre pieds, la séparant de la propriété de sieur David Olivier, et de l'autre côté, cent vingt pieds sur une première ligne, la séparant de la propriété de la succession Roux, de là courrant derrière trente pieds et mesurant cent quarante pieds sur une seconde ligne, la séparant de la propriété de Mademoiselle O Rourke et mesurant quatre vingt dix huit pieds sur la ligne du fond, la séparant du lot no. quatre vingt quatre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Conditions de la vente: comptant.

14 av W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignements s'adresser à

9 mars—6m L MILLAUDON

AVIS.—La Société existant ci-devant sous la raison de François Varion & Nicolas Commander, est dissoute de ce jour par consentement mutuel.

FRANCOIS VARION,

4 avril NICOLAS COMMANDER.

Vente à l'encan de terrains de prix, appartenant aux héritiers de feu Thomas L. Harman.

EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de Thomas L Harman et Francis S. Harman contre Nathaniel Cox, tuteur de Charlotte G. Harman; sur le partage de la succession de feu leur père, qui leur appartient en commun.

Il sera vendu par Isaac L. McCoy, encanteur dûment breveté, lundi, le 9ème jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, les propriétés foncières de grande valeur décrites ci-après situées dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans, savoir:

1. Un lot de terre, mesurant 35 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue du Camp sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur du côté de la rue du Canal, et 115 pieds 1 pouce de l'autre côté et 35 pieds 5 pouces sur les derrières. Ledit terrain est loué à bail à MM. Lincoln & Green jusqu'au 1er. décembre 1837, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant C. Pollock, notaire daté du 12 novembre 1827, et sera vendu sujet audit bail et à toutes les clauses et conditions y contenues.

2. L'îlet de terrain ayant 149 pieds 3 pouces 4 lignes carrés et faisant face aux rues du Camp, Poydras, Ste. Marie et du Nord.

3. 18 terrains situés dans l'îlet formé par les rues du Camp, des Magasins, Girod et Poydras, savoir:

No. 1. Terrain, mesurant 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp sur 111 pieds de face à la rue Girod.

Nos. 2, 3, 4, 5 et 6.—5 terrains mesurant chacun 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp, sur 111 pieds de profondeur.

Nos. 7, 8, 9, 10 et 11—5 terrains mesurant chacun 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp, sur 151 pds 1 pouces de profondeur.

No. 12 Terrain mesurant 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp sur 171 pieds 1 pouce de profondeur.

Nos. 13, 14, 15 et 16. 4 terrains mesurant chacun 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Magasins, sur 171 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 17 Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 115 pieds de profondeur d'un côté et 129 pds. 3 pouces de l'autre côté.

No. 18. Un terrain mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 129 pieds 3 pouces de profondeur et borné du côté inférieur et sur les derrières par un passage qui latéralement est de 10 pieds de large et sur les derrières de 20 pieds de large. Ledit passage est commun à tous les terrains depuis le no. 1 jusqu'au no. 18.

4. Trente-six Terrains formant l'îlet borné par les rues du Camp, Julia, St. Charles et Girod, savoir:

No. 1. Un terrain mesurant 20 pieds de face à la rue St Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Julia

Nos. 2, 3, 4 et 5. 4 terrains mesurant chacun 26 pds de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

No 6. Un terrain mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.—11 terrains mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Saint Charles, sur 119 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

No. 18. Un terrain mesurant 27 pieds de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Girod.

No. 19. Un terrain mesurant 27 pieds de face à la rue du Camp, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Girod.

Nos. 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Onze terrains mesurant chacun 27 pieds de face à la rue du Camp, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

No. 31. Un terrain mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Nos 32, 33, 34 et 35—4 terrains mesurant chacun 26 pieds de face à la rue du Camp, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

No. 36. Terrain mesurant 26 pieds de face à la rue du Camp sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Julia.

Les dits trente six terrains, décrits ci-dessus, sont bornés sur les derrières par un espace de 44 pds. 9 pouces 1 ligne de large et traversant tout l'îlet, qui, si la permission du conseil de ville peut être obtenue à cet effet, sera ouvert comme la continuation de la rue Ste. Marie. Dans le cas contraire, ledit espace sera ouvert en passage commun auxdits 36 terrains.

5. 12 terrains situés dans l'îlet formé par les rues des Magasins, Julia, Foucher et St. Joseph, savoir:

No. 1. Terrain mesurant 24 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Julia, sur 120 pieds de face à la rue des Magasins.

Nos. 2, 3, 4 et 5. 4 terrains mesurant chacun 24 pds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Julia, sur 120 pieds de profondeur.

Nos 6 et 7. 2 terrains mesurant chacun 24 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Julia sur 170 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur.

No. 8. Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins sur 121 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur d'un côté et 97 pieds 5 pouces de l'autre côté, sur lequel il se trouve borné par un passage qui varie de 10 à 20 pieds de large, ledit passage étant commun aussi aux terrains no. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

No 9. Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins sur 121 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur d'un côté et 127 pieds 10 pouces 5 lignes de l'autre côté.

Nos. 10 & 11.—2 terrains mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

No. 12.—Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur d'un côté et 111 pieds 4 pouces 3 lignes de l'autre côté.

6. 9 terrains situés dans l'islet formé par les rues Hevia, Circus, Gurod et St. John, savoir:

No. 1.—1 terrain mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Circus, sur 120 pieds de face à la rue Hevia.

Nos. 2, 3 et 4—3 terrains mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Circus, sur 120 pieds de profondeur.

Nos. 5, 6, 7 et 8—4 terrains mesurant chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Hevia sur 115 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 9, terrain mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Jean.

7. Neuf terrains situés dans l'islet formé par les rues Hevia, Girod, St. John et St. Peter, savoir:

No. 10, terrain mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. John.

Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17—7 terrains mesurant chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 18, terrain mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Peter.

8. 9 terrains situés dans l'islet formé par les rues Hevia, Girod, St. Peter et Paul, savoir:

No. 19, terrain mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Peter.

Nos. 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26—7 terrains mesurant chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 27—Terrain mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Paul.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues d'après deux plans levés par L. Brindier, voyer général, l'un en date du 19 février 1836, et l'autre du 15 mai 1835, lesquels plans peuvent maintenant être consultés à la Bourse de l'Arcade et seront aussi exposées le jour de la vente.

L'islet entier formé par les rues Poydras, du Camp et autres, sera d'abord offert en vente en un seul lot, mais s'il ne rapporte pas un prix satisfaisant, il sera alors vendu en 13 lots ou terrains séparés, conformément au plan cité ci-dessus.

Conditions: Un sixième comptant; la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 années de crédit, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les premiers et seconds billets fournis devront seuls être endossés à satisfaction, et dans le cas où aucun des billets fournis pour les 5 échéances de paiement ci-dessus mentionnées viendrait à n'être pas payé exactement, ledit billet non payé porterait intérêt du jour de son échéance à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans cependant que la présente clause autorise aucun des acquéreurs à retarder le paiement de ses billets.

Les billets doivent être divisés en sommes convenables aux héritiers.

Actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. public aux frais des acquéreurs.

La vente ci-dessus annoncée est une des plus considérables et des plus importantes qui ait jamais eu lieu dans cette ville et les immenses avantages que possèdent ces propriétés, par leur situation favorable; ne peuvent manquer d'être dûment appréciés par les personnes qui désirent placer leurs capitaux d'une manière aussi profitable que permanente. 4 av—11

SUCCESSION DE ENDE.—Vente par le Régister des testamens—Mercredi le dix-huitième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry de Ende, la propriété foncière, esclave, et actions de Banque, ci-après décrites savoir:

1o Huit lots de terre dans l'islet numéro vingt dans le faubourg Ste. Mary, fesant partie des terrains acquis par ledit Henry deEnde, décédé, à une vente de shérif, dans un procès de plusieurs personnes contre Jn. Gravier et Jn. Poumairat dans la cour de district pour ce district judiciaire et cour des preuves pour cette paroisse, comme il appert des actes de transfert judiciaire du Shérif, en date du 29 janvier mil-huit cent vingt-cinq

2o. Jane, négresse, âgée d'environ trente trois ans.

3o. Quatre actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.

Conditions de la vente: Les actions de Banques, comptant, l'esclave à un crédit de six mois; et les lots de terre à un crédit de six et douze mois, les billets doivent être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, la propriété vendue portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. Cette vente aura lieu après celle de Langmuier.

15 avril.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district du 1r dist. judiciaire.—John M. Durand contre ses créanciers.—Attendu que John M. Durand, débiteur insolvable, actuellement en prison, en vertu de l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables, en prison, et pour d'autres objets, et afin d'obtenir les avantages dudit acte, a à la date de ce jour présenté une pétition et un tableau au greffe de la cour de district, dans et pour le premier district judiciaire de la Nouvelle Orléans.

Avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par les présentes cités à comparaître devant ladite cour, jeudi, 5e. jour de mai prochain, à 10 heures, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi il ne serait pas fait droit à la requête du pétitionnaire et lui mis en liberté.

M. R. M. Shepard est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de l'honorable C Watts, juge de ladite cour, ce 12 avril 1836.

14 av—3,2ps JOHN L. LEWIS: Greffier

CHANGE sur Paris, à vendre par

5 av—3 PLICQUE & LE BEAU.

A LOUER—Un nègre, excellent CUISINIE s'adresser au bureau de ce Journal. 5 av

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION PASCAL—Vente par le Register des testaments—MARDI, dixième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans; j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Pascal la Propriété, Esclaves et Mobilier ci-après décrits, savoir:

1o. Un certain Lot de Terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau, fesant partie du lot désigné par le Numéro cent soixante seize, au plan original du dit faubourg, mesurant cinquante pieds de face, plus ou moins, sur la première, et soixante cinq pieds de profondeur et face à la seconde, avec les bâtisses et améliorations.

2 Ned Primer, nègre âgé d'environ trente ans, nègre de champ et palfrenier.

3 Tully, griffe, âgé d'environ trente cinq ans, conducteur de dray.

4 Lawson, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans accoutumé aux travaux d'une tannerie.

5 Daniel Foreman, nègre, âgé d'environ trente un ans.

6 Joshua, griffe, âgé d'environ vingt deux ans, nègre de champs.

7 John, nègre, manœuvre, d'environ vingt six ans

8 William, d'une couleur brune, d'environ trente ans, un peu scieur de long.

9o Daniel, nègre, d'environ vingt cinq ans, briquetier et palfrenier.

10o Moses, nègre, d'environ trente cinq ans, scieur de long, bûcheur et hâche.

11o Henry, nègre d'environ vingt six ans, nègre de champs.

12o Singer, nègre d'environ vingt quatre ans, nègre de champs.

13o Sam, griffe d'environ vingt huit ans, domestique.

14o Henry Whitehead, nègre d'environ dix huit ans charretier (waggoner)

15 Lamb, nègre d'environ dix huit ans, nègre de champs.

16o Jim, nègre d'environ dix huit ans, accoutumé à servir dans une maison.

17o Armstead. nègre d'environ treize ans

18o Owen, nègre d'environ trente cinq ans, cordonnier.

19o Sam Gardiner, negre d'environ trente trois ans scieur.

20 Phil, mulâtre âgé d'environ vingt trois ans, nègre de champs.

21o John Scent, nègre d'environ seize ans, nègre de champs.

22o George Smith, nègre d'environ dix huit ans.

23o Eliza, négresse d'environ vingt cinq ans, cuisinière; et son enfant Fanny, mulâtresse d'environ sept ans, ayant la cheville du pied cassée

24o Eliza Dye, griffonne d'environ vingt cinq ans blanchisseuse et repasseuse.

25o Mary-Ann, négresse de quinze ans, domestique de maison.

26o Betsey, négresse d'environ dix-sept ans, accoutumée à soigner des enfans, et domestique de maison

27o Hester, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumée à soigner des enfans.

28 Sarah, griffonne d'environ vingt cinq ans, blanchisseuse et couturière.

29o Rosetta, griffonne d'environ vingt huit ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

30o Maria, négresse d'environ treize ans, accoutumée à servir dans une maison et soigner des enfans.

31o Sophie, négresse d'environ vingt deux ans, accoutumée à servir dans une maison.

32o Rosetta, d'environ douze ans, négresse de champs.

33o Hannah Keelen, négresse d'environ quatorze ans, accoutumée à soigner des enfans.

34 Rachel, négresse d'environ dix huit ans, négresse de champs, accoutumée à servir dans une maison.

35o Ellen, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumée à soigner des enfans.

36o Susan, négresse de treize ans environ, accoutumée à soigner des enfans.

37o Winney, négresse d'environ quinze ans, accoutumée à soigner des enfans.

38o Adeline, négresse d'environ onze ans, accoutumée à servir dans une maison.

39 Mary mulatresse d'environ sept ans et Emily mulatresse d'environ cinq ans, orphelines.

40o Clarissa, négresse d'environ onze ans, accoutumée à soigner des enfans.

41o Jeaney, négresse d'environ quatorze ans.

42 Sally, négresse d'environ trente cinq ans, cuisinière.

CONDITIONS—Les esclaves payables un cinquième comptant et la balance payable le premier janvier prochain dans des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement; pour le lot de terre et batisses, l'acquéreurs chargera des payemens suivans, savoir:—mille piastres le 1er. janvier 1837; mille piastres le premier janvier 1838; mille piastres le 1er. janvier 1839; mille piastres le 1er. janvier 1840 et mille piastres le 1er. janvier 1841, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, à compter du vingt trois mars 1835, et la balance comptant

Et le même jour, à quatre heures de l'après midi, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession du dit Paul Pascal, à la maison sus-décrite, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau,

Le Mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans, hardes, une montre (Patent-Leaver) chaîne et clef, &c. &c.

Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS,

Register des Testaments.

N. B. Les actes de ventes seront passées par devant Wm. Boswell, Notaire public, aux frais des acquéreurs.—Aucun esclave, ni la maison et terrain, ne seront livrés aux acquéreurs avant qu'ils n'aient remplis les conditions de la vente, quoique les esclaves et la maison seront considérés aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication. 9 avril.—27

SUCCESSION Soubie.—Vente par le régister des testamens—Vendredi vingt neuvième jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Euphrasie Soubie, f. c. l. les esclaves et les propriétés foncières, savoir:

1. Eddy, négresse âgée d'environ quarante-cinq ans, domestique fidèle et bon sujet, un peu cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant Charles, nègre âgé d'environ huit ans.

2. William, nègre âgé d'environ douze ans, fils d'Eddy, domestique de maison et bon sujet.

3 Sarah, négresse âgée d'environ quarante-deux ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.

4. Rose, négresse âgée d'environ dix huit ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

5. Rosalie, mulâtresse âgée d'environ dix huit ans, domestique fidèle, bon sujet et blanchisseuse, repasseuse, et un peu cuisinière.

6. Cheney, négresse ou griffonne, âgée d'environ vingt-huit ans, bon sujet, blanchisseuse et repasseuse.

7 Dennis, nègre âgé d'environ dix-sept ans, bon sujet, domestique de maison.

Une portion de terre située au faubourg de l'Annonciation, ayant mesure française, cent vingt pieds de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à la rue Terpsichore, ensemble la maison et autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette portion de terre est composée de deux lots de terre désignés sous les numéros trois et quatre, acquis par la défunte Euphrasie Soubie de John Longpré, par acte au rapport de Carlisle Pollock, notaire public, le 14 avril 1830.

Un lot de terre situé en cette ville, ayant trente pieds de face à la rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de cent pieds, acquis par ladite Euphrasie Soubie de l'exécuteur testamentaire de feu Théodore Guy, par acte passé pardevant Michel de Armas, notaire public, le seize août mil huit cent dix sept, avec la maison et autres améliorations.

Une habitation située à la métairie, à environ six milles de la ville de la Nouvelle Orléans, dans la paroisse de Jefferson, mesurant deux arpens de face sur chaque côté du Bayou de la Métairie, sur une profondeur de dix arpens du côté Sud, et s'étendant du côté Nord jusqu'au lac Pontchartrain, borné d'un côté par la terre de George L'esprit, h. c. l. et de l'autre côté par celle de François Peyroux, h. c. l.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à six, et douze mois de crédit, les propriétés foncières dans cette paroisse à un et deux ans de crédit, et pour l'habitation dans la paroisse Jefferson, l'acquéreur se chargera de payer un billet de la somme de huit cent trente trois piastres 33 cents et un tiers dû par la défunte, payable le vingt huit et trente et un avril prochain, et la balance à un et deux ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 mars—28

SUCCESSION DE ZENON VICTOR h. c. l—Vente par le Régister des Testamens—JEUDI le dix-neuvième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Zénon Victor, h. c. l. décédé, la propriété foncière, ci-après décrite, savoir:

Un terrain, situé au faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant environ trente pieds de face à ladite rue des Bons Enfans, sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble une maison et autres dépendances.

Conditions de la vente:—Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub. aux frais d'acquéreur. 16 avril

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves Succession de Harper—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francis A. Walley, exécuteur testamentaire de feu Thomas P. Harper, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

16 avril W. F. C DUPLESSIS, rég. des tests.

AVIS aux entrepreneurs de Chemin-à-Coulisses.—Des propositions sous cachet seront reçues dans les bureaux de la compagnie du chemin à coulisses d'Alabama, Floride et Georgie, dans la ville de Pensacole, jusqu'au 5 mai prochain, pour former les terrassemens du chemin à coulisses projeté allant de Pensacole à Columbus, en Georgie, distance de 50 milles. Les spécifications des travaux à exécuter seront exposées aux personnes qui feront des propositions. dans les bureaux désignés ci-dessus. Les propositions seront reçues pour la distance entière de 50 milles ou seulement une partie.

Bureaux de la compagnie du chemin à coulisses d'Albama, Floride et Georgie, 5 avril.

Wm. H. CHASE,

9 avril—7, et 6,3ps président de la direction.

LE soussigné prévient les propriétaires limitrophes de Carrollton d'avoir à faire dans les huit jours qui suivront la dernière publication, les réparations des chemins faisant face à leur propriété à défaut, de quoi l'entreprise des dits travaux seront offerts au rabais.

C BOIREAU,

Syndic du 5me. arrondissement de la paroisse Jefferson. 19 av—3

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessus de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours completes,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Seiseaux, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boîtes en fer pour encadrer les moules à forte.

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq gruis pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourront être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre, en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des matériaux et l'embarquement des ouvrages qui y sont.

Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vaarigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissements et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe âgé environ quarante cinq ans.

Gama, une négresse, âgée environ seize ans.

Lady, une négresse âgée environ trente ans.

Marcelite, une négresse âgée environ vingt-cinq ans.

Dennis, un nègre, âgé environ vingt cinq ans.

John, un nègre Créole, âgé environ vingt-sept ans.

Dudley, un nègre âgé environ trente ans.

Paul, un nègre âgé environ vingt ans.

Bob, âgé environ vingt six ans.

Bill, âgé environ vingt-cinq ans.

Et George, âgé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son épouse survivante dame Adèle Donnet. Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise audit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de terre sus décrite, laquelle leur appartient aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendus en globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus séparément un par un; la dite Fonderie et dépendances à un crédit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

14 avril.—35

SUCCESSION JETER—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le neuvième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu James S. Jeter, les esclaves suivants

1o. Dred, nègre âgé d'environ 19 ans, nègre de champ.

2. Spain,	17	
3 Charles,	15	
4. Hartwell,	17	
5. Davy,	28	boiteux.
6. Sally,	18	
7. Anny,	19	
8. Rhody,	13	
9. Lucinda,	15	
10. Penina,	13	
11. Martha, jr.	13	
12. July,	10	
13. Martha,	16	
14. Abby,	17	maladive.

Conditions de la vente: Neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement: Les dits billets devant porter un intérêt à raison de dix pour cent par an, de leur échéance jusqu'à leurs payements, dans le cas où ils ne seraient pas alors payés.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 avril—28

Succession Mason.—Vente par le Régister des testamens—Mardi le dix septième jour de mai, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Samuel Mason, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sur le plan dudit faubourg, dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse de Jefferson, daté le cinq mars, dix-huit cent trente deux, et déposé au bureau de Greenbury Ridgely Stringer, not. pub. de la ville de la Nouvelle Orléans, comme le no. six, dans l'îlet no. quarante trois, ledit lot formant une des encoignures des rues Jersey et Eighth street, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Eighth street, le tout mesure américaine. Conditions de la vente: comptant.

11 av W. F C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION CUNNINGHAM.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le seizième jour du mois de mai 1836, à midi, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre ou jugement de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, rendu dans le procès en partage, entitulé "Estate of James Cunningham—Patrick Cunningham curator vs. Peter Cunningham and John Wiley" les esclaves ci-après décrits pour opérer un partage, savoir:

M...., nègre, âgé environ quinze ans.

Simon, nègre, âgé environ vingt ans.

Lucy, négresse, âgée environ trente cinq ans, et sa fille nommée Caroline, mulâtresse âgée d'environ deux ans.

Conditions de la vente: six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

Cette vente aura lieu après celle de Bonifay, f. c. l. 8

11 avril.

SUCCESSION HARFORD.—Vente par le Régister des testamens—Lundi le vingt-cinquième jour d'avril, 1836, à dix heures du matin, aux Bâtisses neuves (New Buildings) no. 36 rue de la vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la dite succession.

Conditions de la vente, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

11 avril.

SUCCESSION DE FEU ROBERT LANGMUIER.—Vente par le Régister des testaments. Mercredi, le 18 Mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu sur la pétition de John Greene, créancier hypothécaire de la dite succession.

J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites—Savoir:

Un certain lot de terre, ensemble toutes les améliorations, privilèges, &c. y appartenant, situé dans la rue St. Thomas entre les rues Benjamin et Richard, dans l'îlet no. 9, faubourg Saulet, et désigné par le no. 12 d'après deux plans dressés, le premier par Louis Bringier, voyer général, le 2 de juin 1831, et l'autre par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 juillet 1831, lesquels plans sont déposés dans le bureau de Mr. Octave de Armas, notaire de cette ville. Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue St Thomas sur cent vingt de profondeur plus ou moins, mesure Américaine. La ligne qui sépare ce terrain et le lot no. 13, est, le mur d'une maison en briques, à étage, dernièrement construite par Robert McDowell, sur les dits deux lots no 12 et 13,—le côté sud du quel, est sur le terrain sus décrit.

Conditions de la vente: $850 comptant, la balance en un credit de 6, 12, et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2o. Les services de la négresse nommée Ann, âgée d'environ treize ans, laquelle négresse doit être émancipée à l'age de trente ans

Conditions de la vente, à un crédit de six mois en un billot endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Wm. Y. Lewis, notaire pub. aux frais des acquéreurs.

15 avril.

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves.—Vente par le Register des testamens.—Mardi 17 mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:

Euphrosine, négresse créole âgée d'environ trente ans, et son fils Charles, âgé d'environ douze ans.

Conditions de la vente:—Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C DUPLESSIS,

16 avril Régister des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Barthelemy Populus, h c l, a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis Paquery, h. c. l. décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour,

16 av W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

A VENDRE—Un petit lot de charrues par

6 av G. DORSEY, 38, Nlle. Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JH. LECARPENTIER.

Belles Propriétés et Actions de la Banque de l'Union à l'Encan.

IL sera vendu vendredi 29 avril 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes:

1o. Une maison à étages No. 85, solidement construite de manière à supporter un étage de plus, ensemble les bâtisses dans la cour, le tout existant sur un terrain situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, ayant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 117 pieds de profondeur (mesure française) ensemble.

115 ACTIONS DE LA BANQUE DE L'UNION.

2o. Une maison à trois étages, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine, occupée maintenant par la Cour de Cité et par Mr. J. B. Vignié, avec les batisses qui en dépendent, le tout existant sur un terrain de 30 pieds ou plus de face sur cent quatre vingts de profondeur, (mesure française,) il existe 160 Actions de la Banque de l'Union, lesquelles se vendront ensemble avec la propriété.

3o. Une Maison, attenant à la précédente, et face à la rue Madison, avec les bâtisses: le tout existant sur un terrain de même dimension que le précédent, aussi ensemble, 160 Actions de la Banque de l'Union

4o, Un Lot de Terre, situé à peu près à cinq milles de la Nouvelle Orléans, ayant un arpent de face au fleuve, sur quatre vingt arpents de profondeur, près de la ligne de Jackson, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Baugier, et de l'autre à celle du Dr. Thomas, qui serait disposé également à vendre.

Conditions—La propriété rue Toulouse, $1987 50. payables à la Banque de l'Union en totalité ou par vingtièmes, le 12 février 1837, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

La maison rue Condé, occupée par M. J. B. Vignié et l'autre y attenant, chacune $6500, payables soit en totalité ou par vingtièmes, à la Banque de l'Union le 1er décembre 1836, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

On vendra la maison face à la rue Madison avec le bail du haut de la maison à raison de $1500 par an.

Le lot de terre, payable à 1, 2 et 3 ans de crédit.

Tous les termes seront payables en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

La propriété rue Toulouse sera délivrée le 15 mai.

Les autres propriétés seront délivrées quand les acquéreurs auront rempli les conditions de la vente.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Félix Grima, not. pub.

En cas de non payement à l'échéance d'aucun des billets souscrits ils porteront un intérêt 10 pour cent par an jusqu'à parfait payement. Bien entendu qu'aucun acheteur ne pourra se prévaloir de cette condition pour retarder aucun payement. 13 avril—11

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu lundi, 25 avril, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés suivantes, savoir:

Un terrain au faubourg Marigny, rue de la Victoire, entre les rues des Champs Elysées et Marigny mesurant 32 pieds de face sur 170 de profondeur, mesure française; il se trouve sur le derrière dudit terrain, un passage de 12 pieds, donnant sur la rue Marigny, on a construit sur un emplacement deux beaux magasins en briques, à deux étages mesurant 52 pieds de face sur 130 de profondeur. Sur la partie inférieure de ces magasins se trouve un terrain de 5? pieds de face au passage ci-dessus désigné sur 70 de profondeur,—le premier étage de ces magasins, est de 14 de haut,—le second de 12, le grenier de 8, tous les toits sont couverts en ardoises et presque toutes les ... sont en cuivre; l'ouvrage a été construit avec le plus grand soin.

Cet établissement est situé à un îlet du fleuve et à 125 pieds de distance de la tête du railroad. Cette belle position assure à cette propriété un avantage certain sous le rapport du commerce.

Un autre terrain au faubourg Marigny, à l'encoignure des Champs Elysées et des Grands Hommes, mesurant 25 pieds 6 pouces de face sur 104 pieds 9 pouces de profondeur, fesant face au railroad et à la Place Washington. On a construit sur ledit emplacement un magasin en briques à deux étages, de 25 pds. 6 pouces de face sur 104 pieds 9 pouces de profondeur; le premier étage est de 15 pieds de haut; le second de 13, le grenier de 8; tous les toits sont couverts en ardoises et toutes les dalles sont en cuivre.

Un autre terrain au faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, attenant au terrain de l'encoignure et servant d'entrepôt au magasin, mesurant 25 pieds 6 pouces de face sur 128 de profondeur.

Il existe sur ces propriétés la somme de $18,000 en actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, chaque coupon de billet portera un intérêt de 6 pour cent par an.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 avril—8

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 2 décembre 1835, et à la requête de Anacharsis Luminais, syndic des créanciers de feu François Champagne, il sera vendu le Samedi, 23 avril, à midi, à la Bourse Hewlett,

135 ACTIONS de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions:—Comptant. 11 avril—12

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI le 23 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, pour compte et risques des personnes ci dessous mentionnées, lesdites personnes ayant acheté des propriétés dans le faubourg Franklin, aux ventes qui ont eu lieu le 20 et 27 février, et n'ayant pas rempli les conditions de la vente: les propriétés suivantes sont offertes, savoir:

Cyrol Gentin, dans l'îlet 115 lot no. 1.

do do do do 162—12 terrains;

Compte de Bry, dans l'îlet 46, 12 terrains—do. do 201, 10 do—202, 10 do—165, 12 do—137, 12 do—183, 4 do—199, 10 do—90, 10 do—44 lot no. 12. Compte de W. Matthews do. 164, 12 lots. Compte de C. C Hall do. 140, 12 lots.

Conditions, au moment de la vente. Les actes seront passés pardevant Théo. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur

AVIS AU PUBLIC.—Les soussignés, ... nommés par l'honorable ... de la paroisse d'Orléans pour faire l'estimation des propriétés foncières dans le premier district ... de dite paroisse, ... nous ... ville en suivant le côté ... jusqu'à la limite ... montant cette ligne ... centre de la rue du Canal; suivant le centre de dite rue jusqu'au fleuve ... et descendant le dit fleuve jusqu'à ... le public que le tableau de ladite estimation ... ainsi que le recensement général des esclaves, des professions et autres objets sujets à la taxe d'Etat, étant achevés, seront déposés pendant dix jours, à compter de Mardi 19 du courant, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi, chez François Lafargue, l'un desdits assesseurs, rue St. Louis No. ..., afin que ... l'examen des personnes intéressées qui auraient des réclamations à faire contre.

FRANCOIS LAFARGUE,

M. BOCK,

18 avril—8 FERD. PERCY

LES assesseurs du troisième district de la Nouvelle Orléans préviennent les personnes qui ont des taxes à payer que le tableau d'estimation étant achevé, les personnes pourront en prendre connaissance chez G. P..., l'un des assesseurs, encoignure des Champs Elysées et Craps, où il restera déposé pendant dix jours pour y faire leurs réclamations et faire rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées. 14 av—10

AVIS—Les propriétaires taxables du premier district de la paroisse d'Orléans, sont prévenus que le tableau d'estimation des propriétés dans les limites susdites, sera exposé pendant dix jours chez M. B. Plauché, chemin du Bayou, depuis huit heures A. M. jusqu'à cinq P. M., soumis à leur inspection afin de rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées

Nlle. Orléans, le 11 avril 1836.

B. PLAUCHE,

H. CANTRELLE, } Assesseurs.

11 av—10 LOUIS BERNOUDY

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.

1 caisse de dentelles.

4 do foulards.

Etoffes grises anglaises pour chemises, quinonas, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.

Vins de Bordeaux, de Madère, de Malcassey et de Téneriffe.

200 sacs de café à vendre par

M. DE LIZARDI & Co.

25 Mars Rue Royale, No. 153,

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars M DE LIZARDI & Co

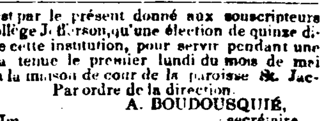

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de quinze directeurs de cette institution, pour servir pendant une année, sera tenue le premier lundi du mois de mai prochain, à la maison de cour de la paroisse St. Jacques. Par ordre de la direction.

A. BOUDOUSQUIÉ,

5 avril—1m secrétaire.

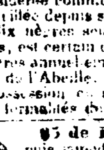

BELLE HABITATION A VENDRE, à un crédit de 1, 2, 3, 4 & 5 ans.—Cette habitation située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du Mississipi, mesure de quarante à cinquante arpens de face sur une profondeur de dix huit arpens. La dite habitation est cultivable à une profondeur de dix huit arpens. Il existe dans la profondeur une immense quantité de bois de chauffage. Cette terre peut être considérée comme vierge, attendu qu'il n'y a pas été travaillé depuis six ans. Celui qui pourrait disposer de dix nègres seulement et se livrer à la culture du maïs, est certain de faire un revenu de huit à dix mille piastres annuellement. Pour le prix s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

Possession en sera donnée immédiatement après que les formalités de la vente. 12 av—1m

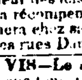

$5 de Récompense—S'est absentée depuis samedi dernier, la mulâtresse américaine nommée ANNA, depuis longtems dans le pays, parlant français et anglais, âgée d'environ 26 ans, de moyenne stature, le corps mince, ayant les ... des joues saillans. Elle est bien connue dans cette ville et a appartenu autrefois à M. Eustis.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois

La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera chez sa maîtresse, rue St. Pierre, no 154, entre les rues Dauphine et Bourgogne. 20 av—3

AVIS—Le soussigné devant s'absenter pour quelque temps, prie les personnes qui auraient quelques réclamations contre lui de s'adresser ... pour ... à M. V. Derel, chargé de ses affaires. Il invite en même temps ceux qui lui doivent de payer entre ses mains dans le plus bref délai.

19 av—3 JOHN WELLS.

Ventes à l'Encan.

Propriétés foncières de grande valeur faisant partie de la succession de feu le colonel S. Shaumburgh.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, samedi 23 avril, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez,

Le terrain de grande valeur, mesurant 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue du Camp et 170 pieds 6 pouces de face à la rue Julia, divisé ainsi qu'il suit:

5 lots sur la rue du Camp.—Lot no. 1 formant l'encoignure des rues du Camp et Julia, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 2-3 lignes de face à la rue du Camp sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Julia.

Lot no. 2 adjacent au no. 1, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 2-5 lignes de face à la rue du Camp, sur 100 pieds de profondeur.

Lots nos. 3, 4, et 5, ayant chacun les mêmes dimensions que le no. 2, c'est à dire 25 pieds 6 pouces 7 2-5 lignes de face à la rue du Camp sur 100 pieds de profondeur.

3 lots sur la rue Julia—Lot no. 6 mesurant 23 pds 6 pes de face à la rue Julia sur 127 pds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Lots nos. 7 et 8, mesurant chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue Julia sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Cette propriété est située vis à vis les maisons appartenant autrefois à la compagnie des constructions et aussi des terrains formant partie de la succession de feu Ths. L. Harman.

La résidence de feu S. Shaumburgh, mesurant 127 pds 10 po. 5 lignes de face à la place Annonciation, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces sur la rue des Pacaniers, ladite propriété divisée ainsi qu'il suit:

5 lots sur la Place Annonciation—Lot no. 1, formant l'encoignure des rues Orange et des Pacaniers mesurant 25 pieds 6 pouces 7 2-5 lignes de face à la rue Orange sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue des Pacaniers.

Lot no. 2, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 2-5 lignes de face à la place Annonciation sur la rue Orange, sur 100 pieds de profondeur.

Lots nos. 3 et 4, ayant les mêmes dimensions de face et profondeur que le no. 2.

Lot no. 5, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 2-5 de face à la place Annonciation dans la rue Orange, sur une profondeur de 130 pieds 7 pouces 3 lignes.

Trois lots sur la rue des Pacaniers.—Lot no. 6, mesurant trente pieds sept pouces 5 lignes de face à la rue des Pacaniers sur une profondeur de 102 pds. 2 pouces 5 1-5 lignes formant la ligne de fonds des lots no. 1, 2, 3, 4.

Lot no 7 mesurant 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue des Pacaniers sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Lot no. 8 les mêmes dimensions de face et profondeur que le no. 7

2 lots de terre sur la rue Annonciation.—Lot no. 9, mesurant 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et adjacent par la ligne du fonds aux lots nos. 7 et 8.

Lot no 10 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annonciation sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Aussi, 2 lots de grande valeur, de face à la Place Annonciation.

Le lot no 11 formant encoignure, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Orange sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue des Pacaniers.

Le no 12, adjacent au no 11, faisant face à la place Annonciation et des mêmes dimensions:

La fabrique de sirops et cordiaux située dans la rue Tchoupitoulas entre les rues Suzette et Gaiennié avec toutes les bâtisses et améliorations, excepté les chaudières et appareils de distillation, mesurant 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, formant un carré et divisé ainsi qu'il suit:

5 LOTS—Lot No 1, de 33 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

LOTS Nos. 2, 3, 4 et 5, mesure chacun 23 pieds 8 pouces 1 5 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Il y a sur le lot No 5 une bonne maison de maître cuisine et autres dépendances.

Cette propriété est bornée du côté inférieur par la propriété du colonel Denton et du côté supérieur par celle de Mr. Leverich. Elle avoisine le fleuve et le marché de Ste. Marie. Il en sera donné possession 30 jours après l'adjudication, si les acquéreurs le demandent.

UN TERRAIN, avec une maison à 2 étages, situé dans la rue St. Louis, entre les rues Bourgogne et Dauphine, mesurant 32 pieds 1 pouce 6 lignes de face sur 89 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur.

CONDITIONS:—12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets souscrits et endossés à la satisfaction des héritiers, avec [redacted] de dits billets.

Les propriétés seront vendues ... plan dessiné par Frederick Wilkinson, ... de la ville, en date du 9 avril 1836 & à un autre plan dessiné par Ls. Pilié Ces plans sont maintenant exposés à la Bourse de l'Arcade.

Il ne s'est jamais offert une plus belle occasion aux capitalistes qui désirent posséder de bonnes propriétés foncières; celles-ci sont trop bien connues pour qu'il soit nécessaire d'en donner une plus longue description.

Les actes de vente seront passés par devant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs.

IL SERA de plus vendu, au même endroit et après les immeubles:

80 Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en entier

10 Actions de la Banque d'Orléans,

4 Actions de la Presse d'Orléans

Conditions—comptant. 16 avr—7

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI 22 du courant, à onze heures à ... sera vendu au magasin de M. V. ..., rue Chartres, No. 1?0, les articles suivans: un assortiment de porcelaine en bronze et en or mat; des vases de cheminée en porcelaine; peintures à l'huile, deux superbes ... de jeux ... des ... tables à ouvrages pour ... français et de laque ... six; quatre magnifiques ... en cristal; chandeliers plaqués, ... et une grande variété d'objets de goût

Les articles ci-dessus désignés sont maintenant exposés à l'examen des personnes qui auraient le désir d'en acheter.—Aussi 3 caisses marasquino.

Conditions: Au dessous de cent piastres, comptant; au-dessus de cent piastres, quatre mois de crédit et au-dessus de ... piastres six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 19 avril

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu samedi 23 du courant à midi, précis, ... de terre situés à Carrolton, dans le carré No. ... la balance payable le 18 janvier 1837, et le 18 janvier 1838, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Fe..., ... aux frais des acquéreurs. 19 av

Avis de Banques et de Comp.

BUREAU de la Compagnie d'Assurances contre les incendies et les risques de mer de l'Etat de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, le 15 Avril 1836.—Les actionnaires sont prévenus par ces présentes, que l'élection annuelle de sept directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi, 2ème jour de mai prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M. JOHN K. WEST,

18 avril—14 Président.

HOPITAL DE CHARITE. } Nlle. Orléans, 4 avril 1836 }

L'ELECTION annuelle des officiers ci-après désignés, savoir: Quatre médecins en titre, un chirurgien résidant, un aide chirurgien, un économe, un apothicaire, un commis, un portier et un secrétaire et trésorier, aura lieu lundi, 2 mai prochain. Les candidats à ces emplois remettront leur demande à l'Hospice.

Par ordre de la direction,

12 av—18 S. S. RELF, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—11 avril 1836.

UNE élection de neuf directeurs de cette institution, aura lieu Lundi, 25 du courant, entre 10 heures du matin et 2 de l'après midi. Les actionnaires sont invités à y assister.

AUG. ST. MARTIN, Secrét.

12 avril—12

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.

LES billets pour le versement à faire le 26 du courant seront déposés à la Banque de Cité le 18, et les livres de transfer seront clos depuis le 18 jusqu'au 26 inclusivement. Par ordre,

15 av Wm. TUFTS, Secrétaire.

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville.—On recevra dans les bureaux de cette institution des demandes pour la place de secrétaire, jusqu'au premier mardi du mois de mai prochain, époque à laquelle une élection à cette place aura lieu.

Par ordre de la direction.

9 avril T. L. TERRY, secrétaire pro temp.

Banque des Citoyens de la Louisiane, } Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836. }

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.

16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836.—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de mai prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction

9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent. Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte, de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou M. ... Gaston Brusle. 25 fev

LETTRES de Change, sur Paris, Londres et New York, à vendre par

6 mars THEO NICOLET & Co

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames ... peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de ... par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lersemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résident. 23 nov

FOUR—300 bbls ... for sale by m 30 G. DORSEY, 38 New levee